

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

Aux personnes intéressées

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le conseil de la Ville de Rimouski statuera sur une demande d'usage conditionnel, lors de la séance ordinaire du **lundi 23 septembre 2024**, à compter de **19 h 30**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski.
2. À cette date, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.
3. Cette demande vise à autoriser l'ajout d'un logement additionnel pour un immeuble à usage habitation unifamiliale, situé au 205, rue de la Sapinière Sud. Cet usage n'est pas autorisé dans la zone H-1211, mais peut être autorisé à certaines conditions en vertu du Règlement 1014-2017 sur les usages conditionnels.
4. Après avoir entendu les personnes intéressées, le conseil municipal statuera sur cette demande d'usage conditionnel.

FAIT À RIMOUSKI, CE 4 SEPTEMBRE 2024

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat
Greffier